

Question présentée par le député :

M. Mauro Poggia

Date de dépôt : 17 septembre 2013

Question écrite

CEVA: Aménagements à charge des communes, état de la situation

Les aménagements extérieurs en relation avec le CEVA sont à charge des communes, ce que certaines d'entre elles ne semblent avoir compris que récemment, preuve à la fois d'une carence de communication des instances représentatives du projet et d'un coupable manque d'attention des exécutifs municipaux concernés.

Le Conseil d'Etat est dès lors prié de répondre à la question suivante :

Existe-t-il des rapports accessibles au public énonçant les travaux envisagés et estimant leurs coûts ?